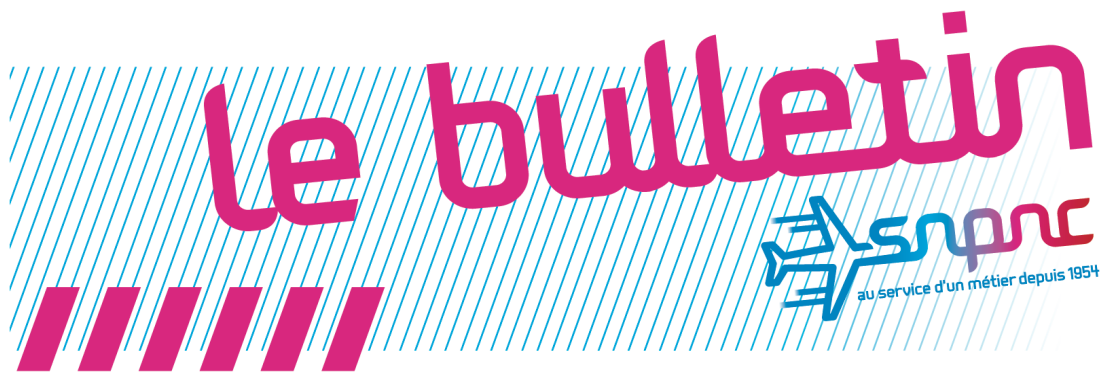




À TOUS PNC AIGLE AZUR // BS.10-08-95-ZI

PAS DE PANIQUE, Si je panique !



Je souhaite vous communiquer quelques éléments susceptibles de pouvoir vous intéresser. Nous traversons actuellement une période difficile dans la vie de notre compagnie qui marque notre entrée dans une nouvelle ère.

En effet, le changement de statut de la société, avec la prise en main du management par un nouveau dirigeant responsable, se traduit par une restructuration inévitable. La valse des responsables de service a commencé.

Cette situation nous fait naviguer entre deux eaux, depuis maintenant plusieurs semaines, d'où une agitation accrue au sein de l'exploitation de l'entreprise. Et voilà une direction qui semble s'orienter vers une optimisation de la rentabilité de la compagnie.

Toutefois, la direction financière reste inchangée ce qui laisse présager de futurs échanges haletants.

Cependant, le patron d'AAF paraît proposer une écoute différente de celle de notre **père (le Président)** et j'en veux pour preuve ce qui a été signé pendant le Volcan (pas de chômage partiel mais une douzaine de jours à L'EU-OPS avec l'accord express du PNC ; un tel accord a failli ne jamais aboutir car notre directeur financier y était clairement opposé contrairement à notre premier dirigeant responsable).

Vous l'aurez compris, nos intérêts doivent dorénavant se croiser avec ceux de la direction. Cette nouvelle donne est due à votre prise de conscience à tous, conséquence directe d'un mouvement social dont les acteurs ne peuvent que ressentir une grande fierté, à l'orée d'une page de l'histoire d'AAF qui se tourne !

A ce titre, notre présence vient de se concrétiser au CHSCT, avec l'élection de plusieurs membres, qui se constitue d'un équipage complet : **BENBAN, NAILA, MARIE-LUCIE, CAROLINE, MICKAEL, MAELLE et LARI en tant que RS** au CHSCT.



Accord collectif - Définition

Accord signé entre :

- un ou plusieurs employeurs, ou une ou plusieurs organisations syndicales patronales
- une ou plusieurs organisations syndicales salariales.

L'accord collectif, contrairement à la convention collective, ne traite que d'un ou plusieurs sujets déterminés relatifs aux conditions de travail et d'emploi. Il peut par exemple s'agir d'un accord collectif sur les salaires, ou encore sur la prévoyance.

Cette nouvelle équipe entame une mission fondamentalement opposée à celle de ses prédécesseurs. Le CHSCT doit se concentrer sur l'hygiène et la sécurité en fonction des priorités du moment. Je suis désolé pour les fans du macaron, ce petit gâteau meringué qui plaît tellement à nos pilotes, mais l'actualité de l'entreprise nous entraîne vers des dossiers bien plus salés !

C'est grâce à une implantation forte représentative des salariés que nous pouvons prétendre aujourd'hui participer à une refonte globale de nos conditions de travail afin de renforcer nos acquis sociaux.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons réviser nos accords collectifs thème par thème et ceci dès la rentrée (toutes vos idées nous intéressent et nous seront bien utiles : vous avez mon mail).

Nous sommes en quête d'un renouveau qui concerne l'ensemble des salariés syndiqués ou pas, il faut juste bien comprendre que c'est à travers une organisation structurée et représentative que nous pourrions être à même de revendiquer nos exigences.

Cet investissement personnel doit nourrir l'intérêt général car il s'agit de fédérer une union sacrée, celle des PNC AAF, symbole de la mise en place de nouvelles fondations. Un ensemble de mesures s'impose afin de se préserver d'une exploitation générale outrancière dont le seul but est de faire passer les vols à tout prix.

C'est pourquoi la direction n'hésite pas à interpréter les textes, allant jusqu'à violer les accords collectifs sous prétexte que les vols doivent partir. Quoiqu'on leur dise et bien que vous soyez dans l'application de vos droits, ils ont toujours raison ! Il va falloir remettre de l'ordre dans tout cela sous forme de nouveaux accords plus clairs et plus précis.

L'objectif consiste à se détacher de la mentalité actuellement en vogue pour tendre vers une objectivité maximale : la lecture juridique de nos accords doit être la même pour les deux parties. Il n'est plus possible de lutter en permanence en vue de se conformer au simple respect de nos acquis sociaux. Je ne me satisferai jamais de ce "oui, mais !!!" dont la seule réponse valable est ce "non, mais !!!" car le seul intérêt de l'entreprise est de nous faire stagner encore et toujours dans les eaux troubles de l'ignorance!

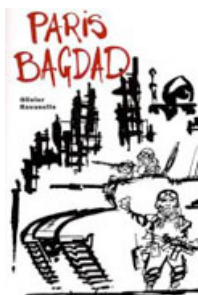
Quoiqu'il en soit, sachez que votre équipe d'élus DP, CE et CHSCT est activement lancée dans la mise en œuvre d'un chantier de construction Pharaonique, et officie telle une armada de maîtres d'œuvres, dont les plans d'architecture restent à définir.

Parmi une multitude de lignes directrices à étudier, lorsqu'on analyse l'évolution de la compagnie, les paris gagnés comme l'ALGERIE, le PORTUGAL, le MALI mettent en exergue un potentiel énorme. De plus, un nouveau partenariat avec Air Mali semble prometteur, à condition que l'équilibre financier soit concrétisé entre AAF et Air Mali, ce qui pourrait nous ouvrir les portes de l'Afrique !

Voilà une option pleine de perspectives enrichissantes!

Alors pourquoi vouloir se lancer sur un terrain miné comme Bagdad dont les perspectives d'avenir apparaissent plutôt floues? Surtout lorsqu'on lit le communiqué fait à l'Agence France Presse (AFP) : "le nouveau patron d'Aigle Azur mise sur l'ouverture de la ligne Paris - Bagdad".

Monsieur HERSEN serait-il amateur de poker? Nous, non! Enfin, rarement !



Mais sûrement pas lorsqu'il s'agit de l'équilibre financier de la compagnie au sein de laquelle nous nous investissons tous réellement.

Certes, nous nous sommes spécialisés, entre autres, sur des destinations ethniques mais Bagdad représente un pallier différent qui ne me semble pas accessible aujourd'hui par une entreprise comme la nôtre.

Peut on envisager une telle prise de risques susceptible de ruiner l'équilibre financier de la compagnie auquel nous participons tous chaque jour ? J'en doute, de toute évidence, nous n'avons pas les armes pour jouer dans cette cour car même les grands (AF) refusent de s'y tenter. Être les premiers, quelle connerie ! Sur le Portugal, nous sommes arrivés les derniers ce qui n'empêche que le pari est gagné !



Cette hypothétique ouverture de ligne doit faire l'objet d'une étude rigoureuse incluant une analyse en profondeur de tous les tenants et les aboutissants de ce soit-disant marché.

Il faut savoir que votre CHSCT a déjà émis quelques réserves, notamment au sujet de la prise en charge médicale sur place, inopérante à ce jour. Ce qui est franchement rassurant c'est de savoir que l'ambassade française est située en plein cœur de la zone rouge ! Exaltant non !

Le business plan établi par la direction semble offrir une multitude d'attraits financiers encore que le CE a demandé sa consultation; toutefois, la condition impérative selon laquelle les vols sont opérés en aller-retour apparaît indéniable sous peine de rendre caduque toute rentabilité prévue dans l'étude de marché (pas + de 2% des vols en découchers).

Ainsi, seule une panne technique conduira à une immobilisation sur place ou encore un éventuel déroutement, avec quelle quantité de pétrole... ? De plus, ces vols renforcés (aller-retour) assujettis à la règle du TSV prolongé de l'EU-OPS ne respectent pas nos accords collectifs.

L'approbation du PNC sera donc obligatoire !

En résumé, bien que les vols aient été positionnés sur Keops pour octobre dans l'éventualité d'une ouverture de ligne afin d'exploiter des créneaux disponibles, la compagnie n'a toujours pas les droits de trafic puisque la DGAC doit se rendre sur place en septembre pour étudier la faisabilité de ce projet. Elle n'a pas l'assurance requise et elle est incapable d'assurer une urgence sanitaire et/ou technique.

Donc PAS DE PANIQUE ! Si, je panique !



Nous, élus, allons mettre en œuvre tous les moyens dont nous disposons pour nous assurer qu'un tel projet soit sans risques pour le PNC.

To be continued...



En ce qui concerne notre vie interne dans l'entreprise, je me permets de vous inciter à vous inscrire sur le site du CE (CEZI) qui présente toutes les informations nécessaires au PNC (comptes-rendus, 1% patronal, accords d'entreprise, convention collective, charte GP, activités sociales et culturelles, etc. ...).

En effet, on peut y consulter, entre autre, tous les comptes rendus DP, CE et CHSCT. Vous aurez ainsi une vision globale du contenu de nos demandes accompagnées des réponses de la part de la direction. Je pense qu'il est primordial que tout le monde ait accès à l'information sous peine de tomber dans la désinformation qui est à l'origine de tous les malentendus.

Ainsi, je souhaite dorénavant vous faire suivre les réponses aux questions DP fournies par notre direction. C'est éloquent !

L'évolution est si lente que j'en ai le vertige ! Ce n'est pas grave, j'adore ça ! Mais il ne faudrait pas que cela dure ! Non, je plaisante ! J'ai fait rentrer 1000 caisses de DON PERIGNON et j'ai le temps de voir venir!

Au sujet des primes d'intéressement et de participation, je veux juste vous alerter sur le fait que plusieurs options s'offrent à vous, à voir sur le site de la Société Générale, car le retrait immédiat de la somme due est imposable à hauteur de 30 %, 30 %, 30 % bordel ! Décidément, nous travaillons pour un état surendetté. C'est formidable !

« La liberté est incompatible avec la faiblesse »



Adhérez !

Merci de me faire parvenir un bulletin d'adhésion :

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP VILLE

TÉL.

EMAIL

